

**Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune**

**Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Séance plénière
du vendredi 31 mars 2000**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 31 maart 2000**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

| | Pages |
|---|-------|
| EXCUSES | 119 |
| QUESTIONS D'ACTUALITE: | |
| — De Mme Anne Herscovici à M. Eric Tomas et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'aide aux personnes, et à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, concernant « le recours à des sociétés de recouvrement de créances pour réclamer des sommes impayées à des parents d'enfants hospitalisés » | 119 |
| — De Mme Dominique Braeckman à M. Eric Tomas, membre du Collège réuni compétent pour la Politique d'aide aux personnes, concernant « l'aide médicale et aide sociale aux personnes durant la procédure de régularisation » | 120 |
| ORDRE DES TRAVAUX: | |
| — Proposition de résolution portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune | 121 |
| VOTES NOMINATIFS: | |
| — Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance (MM. François Roelants du Vivier et Marc Cools) modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue de permettre, en leur sein, l'élection de tout citoyen de l'Union européenne (nos B-24/1 et 2 — 1999-2000) | 121 |

| | Blz. |
|--|------|
| VERONTSCHULDIGD | 119 |
| DRINGENDE VRAGEN: | |
| — Van mevrouw Anne Herscovici aan de heer Eric Tomas en mevrouw Neyts-Uyttebroeck, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen, en de heren Jos Chabert en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende « de inschakeling van incassobureaus om onbetaalde bedragen te vorderen van ouders van in het ziekenhuis opgenomen kinderen » | 119 |
| — Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heer Eric Tomas, lid van het Verenigd College bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen, betreffende « de medische en sociale hulp aan personen voor wie een regularisatieprocedure loopt » | 120 |
| REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN: | |
| — Voorstel van resolutie tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie | 121 |
| NAAMSTEMMINGEN: | |
| — Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het voorstel van ordonnantie (de heren François Roelants du Vivier en Marc Cools) tot wijziging van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn om de verkiezing van burgers van de Europese Unie tot lid van een raad voor maatschappelijk welzijn mogelijk te maken (nrs. B-24/1 en 2 — 1999/2000) | 121 |

| | Pages | Blz. |
|---|-------|------|
| — Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution (MM. Rudi Vervoort, Marc Cools, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier) portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (n° B-29/1 — 1999/2000) | 123 | |
| — Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie (de heren Rudi Vervoort, Marc Cools, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier) tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nr. B-29/1 — 1999/2000) | | 123 |

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE DEBRY, VICE-PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER PHILIPPE DEBRY, ONDERVOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 30.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.30 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 31 mars 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 31 maart 2000 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: MM. Vincent De Wolf, Didier van Eyll, Mme Julie de Grootte, MM. Paul Galand, Armand De Decker, Michel Mook en Philippe Smits.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren Vincent De Wolf, Didier van Eyll, mevrouw Julie de Grootte, de heren Paul Galand, Armand De Decker, Michel Mook en Philippe Smits.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE HERSCOVICI A M. ERIC TOMAS ET MME ANNE-MIE NEYTS-UYTTEBROECK, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, ET A MM. JOS CHABERT ET DIDIER GOSUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, SUR LES RECOURS A DES SOCIETES DE RECOUVREMENT DE CREANCES POUR RECLAMER DES SOMMES IMPAYEES A DES PARENTS D'ENFANTS HOSPITALISES

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE HERSCOVICI AAN DE HEER ERIC TOMAS EN MEVROUW NEYTS-UYTTEBROECK, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, EN DE HEREN JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, OVER DE INSCHAKELING VAN INCASSOBUREAUS OM ONBETAALDE BEDRAGEN TE VORDEREN VAN OUDERS VAN IN HET ZIEKENHUIS OPGENOMEN KINDEREN

M. le Président. — La parole est à Mme Herscovici pour poser sa question.

Mme Anne Herscovici. — Monsieur le Président, chers collègues, il y a quelque jours, des parents d'enfants hospitalisés ont reçu un courrier les invitant à payer, endéans les trois jours, les sommes qu'ils devaient à l'hôpital — en l'espèce, il s'agit d'un hôpital public appartenant au réseau Iris. Ce courrier, pour le moins cavalier, provenait d'une société de recouvrement de créances du nom de Fidutel. Partant, il me semblait opportun de poser quelques questions sur pareille pratique.

L'on comprend bien entendu qu'un hôpital souhaite récupérer les sommes qui lui sont dues. Néanmoins, l'on est en droit de se demander si la gestion « orthodoxe » des hôpitaux publics justifie le recours aux services d'une société de recouvrement de créances, laquelle n'a pas vocation sociale ni souci de faire la part des choses entre les mauvais payeurs et la situation de parents qui se trouvent confrontés à de réelles difficultés financières et qui ne peuvent supporter des charges parfois fort lourdes.

Certes, nous sommes conscients du fait que le fond de ce problème relève du fédéral. S'agissant en particulier d'enfants malades chroniques ou atteints de pathologies lourdes, la couverture sociale demeure insuffisante, de même que le financement des hôpitaux.

Cela étant, les hôpitaux publics ont pour vocation d'accueillir tous les patients, indépendamment de toute considération d'ordre social ou financier. Il nous semble que le recours aux services de sociétés de recouvrement de créances met à mal cette vocation et la contredit même.

Dès lors, je souhaiterais demander à M. Tomas si cette pratique est exceptionnelle ou au contraire courante. Par ailleurs, je désirerais savoir pour quelles raisons la structure d'accompagnement, mise en place dans le cadre d'IRIS précisément pour les personnes qui ne peuvent pas faire face aux dépenses qui leur sont réclamées, n'a pas été sollicitée en ce dossier plutôt que d'envoyer un tel courrier, qui s'apparente à bien des égards à de l'intimidation. Peut-être eût-il été judicieux d'envoyer aux parents un courrier les informant de l'existence de cette structure d'accompagnement.

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, membre du Collège réuni.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'aide aux personnes. — Monsieur le Président, chers collègues, je peux comprendre toute l'émotion qui étreint les personnes concernées par cette problématique. Toutefois, je pense qu'il y a lieu de replacer à débat dans le cadre de ce qui s'est réellement passé.

Ainsi, je voudrais souligner le fait que les factures, qui ont fait l'objet d'une tentative de recouvrement par l'intermédiaire d'une société spécialisée, datent de 1996 et de 1997. Il s'agit donc de factures qui furent jadis adressées à ces patients et pour lesquelles, après trois ans, il n'y a eu aucun remboursement malgré les nombreux rappels envoyés. Dès lors, il n'y a pas eu de possibilité de dialogue entre l'hôpital et les patients en ce qui concerne lesdites factures, pour la simple raison qu'aucune

réponse ne fut donnée aux courriers envoyés. Partant, l'hôpital a considéré qu'il fallait trouver une autre solution, les courriers restant sans effet, le recours à une société spécialisée a été requis.

Si ces personnes ont eu trois jours pour répondre, l'hôpital, par contre attendait une réponse depuis quatre ans. Le fait d'avoir initié cette procédure a permis de se rendre compte d'un certain nombre de problèmes et de réorienter les familles concernées vers des services spécialisés.

J'estime donc qu'il n'y a rien à reprocher à la pratique de l'hôpital. Comme vous l'avez dit dans votre question, la problématique n'est pas celle de la relation de l'hôpital avec le patient mais plutôt celle du système de sécurité sociale.

Cela étant dit, au vu de l'émotion que cette affaire a suscitée, je vais demander aux responsables de la structure Iris de veiller à qu'il soit bien indiqué dans le courrier adressé aux familles — qu'il s'agisse de premiers courriers ou de rappels — qu'il y a toujours une possibilité de s'adresser à des services spécialisés dans l'aide aux parents qui ont des difficultés particulières, afin d'essayer de trouver la meilleure solution et d'éviter l'émotion qui peut étreindre, de manière tout à fait légitime, les familles particulièrement éprouvées dans des cas extrêmement graves. Les associations qui défendent les droits des patients et particulièrement de ces enfants, ont depuis longtemps bénéficié de mon soutien. Je puis donc vous assurer que je suis très attentif à cette situation.

M. le Président. — La parole est à Mme Herscovici.

Mme Anne Herscovici. — Monsieur le Président, je remercie M. Tomas pour sa réponse.

J'attire toutefois son attention sur le fait que, nos rapports sur la pauvreté comme un récent travail sur l'endettement montrent à quel point l'accès aux soins de santé reste problématique. Il n'est donc pas anormal que certaines personnes n'arrivent pas, même avec des rappels pendant quatre ans, à faire face aux coûts des soins. Il serait donc utile qu'on procède à un tri en fonction de critères sociaux avant d'avoir recours à une société de recouvrement de créances.

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, membre du Collège réuni.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'aide aux personnes. — Je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une pathologie particulière avec des coûts très élevés. C'est une situation qui mérite une attention tout à fait spécifique.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A M. ERIC TOMAS ET MME ANNE-MIE NEYTS, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, SUR L'AIDE MEDICALE ET AIDE SOCIALE AUX PERSONNES DURANT LA PROCEDURE DE REGULARISATION

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN TOT DE HEER ERIC TOMAS EN MEVROUW ANNEMIE NEYTS, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, OVER DE MEDISCHE EN SOCIALE HULP AAN PERSONEN VOOR WIE EEN REGULARISATIETIEPROCEDURE LOOPT

M. le Président. — La parole est à Mme Braeckman pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Monsieur le Président, monsieur le membre du Collège, avec la première partie du processus de régularisation, il apparaît que de nombreuses personnes qui travaillaient clandestinement ont perdu leur emploi sans autre forme de procès, les employeurs craignant des poursuites du fait de cette sortie de l'ombre. Il y aurait une recrudescence des contrôles dans les snacks et restaurants qui viendraient bien à propos pour alimenter les peurs des patrons.

Certains propriétaires qui louaient à des clandestins anonymes ont partagé cette même peur de poursuites et ont préféré mettre à la porte des familles en procédure de régularisation. Les tracts racistes ajouteraient à la panique des propriétaires qui pensent qu'on peut trop facilement les identifier.

Ces personnes qui se retrouvent du jour au lendemain à la rue et sans emploi n'ont droit ni à l'aide sociale des CPAS ni à l'aide médicale. On me rapporte même que dans certains cas, l'aide médicale urgente leur aurait été refusée.

En effet, la loi sur les CPAS prévoit qu'une personne en situation illégale sur notre territoire qui a reçu un ordre de quitter notre pays ne reçoit pas l'aide sociale ni les soins de santé, mais l'aide médicale urgente, cela dans la logique de les inciter à quitter le territoire le plus rapidement possible. Or, la loi sur les régularisations ne donne pas l'ordre de quitter le pays. Cela ne devrait donc pas être d'application.

C'est dans cet esprit que vient d'être déposée à la Chambre une proposition de loi qui vise à octroyer une dérogation à ces personnes en situation de régularisation afin qu'elles puissent bénéficier de l'aide sociale et de l'accès aux soins de santé.

Il y a urgence. Cette proposition doit être débattue, votée et appliquée. Cela va prendre du temps. C'est la raison pour laquelle je demande aux membres du Collège réuni s'ils sont au courant de cette situation douloureuse et ce qu'ils comptent faire dans l'urgence pour y remédier.

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, membre du Collège réuni.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'aide aux personnes. — Monsieur le Président, je répondrai conjointement avec ma collègue, Mme Neyts, dont je vous prie d'excuser l'absence. Nous étions il y a quelques minutes encore en discussion avec la conférence des présidents des CPAS. Ma collègue y est restée pour que je puisse venir répondre ici aux questions d'actualité.

Madame Braeckman, nous sommes au courant du problème particulier que vous avez évoqué, à savoir l'octroi d'aide sociale aux personnes en procédure de régularisation. Nous avons été informés par la conférence des présidents et des secrétaires des CPAS des situations humaines qui existaient dans un certain nombre de communes et qui pouvaient être dues au fait que l'on ne pouvait pas octroyer l'aide sociale à ces personnes. Nous avons relayé immédiatement cette préoccupation auprès du vice-premier ministre, M. Vande Lanotte, par un courrier du 29 février.

Vous avez rappelé qu'une proposition de loi déposée par M. le député Mayeur envisage la modification de l'article 57, paragraphe 2, de la loi organique afin de permettre aux étrangers qui ont introduit une demande de régularisation de bénéficier de l'aide sociale. Le Collège peut soutenir cette proposition auprès du Gouvernement fédéral, mais le Collège réuni n'a pas la compétence en matière d'octroi d'aide sociale, il ne dispose que de la tutelle administrative.

Contrairement à ce qui vous a été rapporté, ces personnes ont droit à l'aide médicale urgente et à ce que l'on appelle commu-

nément la carte de santé. Je peux vous assurer que le Collège est tout à fait conscient de la situation d'urgence et de la détresse dans laquelle se trouvent certaines familles et personnes. Une fois de plus, nous insisterons auprès des autorités fédérales pour qu'elles accèdent à cette demande qui nous paraît légitime.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad te hervatten.

— *La séance plénière est suspendue à 14 h 45.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 14.45 uur.

Présidence de Mme De Galan, Présidente

Voorzitterschap van mevrouw De Galan, Voorzitter

Elle est reprise à 18 heures.

Ze is om 18 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE LA PROMOTION DES VALEURS DEMOCRATIQUES AU SEIN DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DE L'ASSEMBLEE REUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT OPRICHTING VAN EEN WERKGROEP BELAST MET DE BEVORDERING VAN DE DEMOCRATISCHE WAARDEN BINNEN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD EN DE VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Mme la Présidente. — La discussion générale et la discussion des considérants et des articles ayant déjà eu lieu lors de la réunion du Conseil, je vous propose de nous y référer.

Je vous propose de considérer les considérants et les articles du dispositif qui ne font pas l'objet d'amendements spécifiques comme adoptés sous réserve du vote sur l'amendement n° 1 de M. Lootens-Stael qui vise à remplacer l'ensemble du texte. (*Assentiment.*)

Daar de algemene bespreking en de bespreking van de consideransen en van de artikelen al tijdens de vergadering van de Raad heeft plaatsgehad, stel ik u voor daarnaar te verwijzen.

Ik stel voor om de consideransen en de artikelen van het bepalende gedeelte waarop geen specifieke amendementen ingediend zijn, als aangenomen te beschouwen onder voorbehoud van de stemming over amendement nr. 1 van de heer Lootens-Stael dat ertoe strekt het geheel van de tekst te vervangen. (*Instemming.*)

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde voorstellen.

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIQUE DES CENTRES PUBLICS D'AIDE SOCIALE EN VUE DE PERMETTRE, EN LEUR SEIN, L'ELECTION DE TOUT CITOYEN DE L'UNION EUROPEENNE

Vote réservé

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORGANIEKE WET VAN 8 JULI 1976 BETREFFENDE DE OPENBARE CENTRA VOOR MAATSCHAPPELIJK WELZIJN OM DE VERKIEZING VAN BURGERS VAN DE EUROPESE UNIE TOT LID VAN EEN RAAD VOOR MAATSCHAPPELIJK WELZIJN MOGELIJK TE MAKEN

Aangehouden stemming

Mme la Présidente. — Nous allons procéder au vote sur l'amendement réservé du projet d'ordonnance.

Wij zullen over het aangehouden amendement van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 du Collège réuni (*4bis nouveau*)

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van het Verenigd College (*4bis nieuw*).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

50 votent oui dans le groupe linguistique français.

7 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 votent non dans le groupe linguistique français.

4 votent non dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

50 stemmen ja in de Franse taalgroep.

7 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

3 stemmen neen in de Franse taalgroep.

4 stemmen neen in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Braeckman, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, De Galand, De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiseur, Gelas, Gosuin, Grimberghs, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Ouezekhti, Mmes Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Chabert, Gatz, Grijp, mevr. Grouwels en Neyts-Uyttebroeck.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Votes nominatif sur l'ensemble

Naamstemming van het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition d'ordonnance, amendée (vote n° 10).

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geamendeerd voorstel van ordonnantie (stemming nr. 10).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

50 votent oui dans le groupe linguistique français.

7 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 votent non dans le groupe linguistique français.

4 votent non dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

50 stemmen ja in de Franse taalgroep.

7 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

3 stemmen neen in de Franse taalgroep.

4 stemmen neen in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte la proposition d'ordonnance amendée qui sera soumise à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het geamendeerd voorstel van ordonnantie aan : het zal ter bekrachtiging aan het Verenigd College worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Braeckman, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, De Galand, De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiseur, Gelas, Gosuin, Grimberghs, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Ouezekhti, Mmes Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Chabert, Gatz, Grijp, mevr. Grouwels en Neyts-Uyttebroeck.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

**PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREA-
TION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE LA
PROMOTION DES VALEURS DEMOCRATIQUES
AU SEIN DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXEL-
LES-CAPITALE ET DE L'ASSEMBLEE REUNIE DE
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

Vote réservé

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT OPRICHTING
VAN EEN WERKGROEP BELAST MET DE BEVOR-
DERING VAN DE DEMOCRATISCHE WAARDEN
BINNEN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE
RAAD EN DE VERENIGDE VERGADERING VAN DE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOM-
MISSIE**

Aangehouden stemming

Mme la Présidente. — Nous allons procéder au vote sur l'amendement réservé de la proposition de résolution.

Wij zullen over het aangehouden amendement van het voorstel van resolutie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Lootens, Arckens, Demol et Van Assche.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heren Lootens, Arckens, Demol et Van Assche.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote:

64 membres sont présents.

3 votent oui dans le groupe linguistique français.

4 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

50 votent non dans le groupe linguistique français.

7 votent non dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming:

64 leden zijn aanwezig.

4 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

3 stemmen ja in de Franse taalgroep.

50 stemmen neen in de Franse taalgroep.

7 stemmen neen in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Braeckman, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daif, Debry, de Clippele, Decourty, De Galand, De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraitteur, Gelas, Gosuin, Grimberghs, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Ouezekhti, Mmes Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heren Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Chabert, Gatz, Grijp, mevr. Grouwels en Neyts-Uytebroeck.

Votes nominatif sur l'ensemble

Naamstemming van het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution (vote n° 12).

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie (stemming nr.12).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote:

64 membres sont présents.

50 votent oui dans le groupe linguistique français.

7 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 votent non dans le groupe linguistique français.

4 votent non dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

50 stemmen ja in de Franse taalgroep.

7 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

3 stemmen neen in de Franse taalgroep.

4 stemmen neen in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte la proposition de résolution.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het voorstel van resolutie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, De Galand, De Grave, Decourty, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, Gelas, Gosuin, Grimberghs, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Ouezekhti, Mmes Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Chabert, Gatz, Grijp, mevr. Grouwels en Neyts-Uyttebroeck.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Mme la Présidente. — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 10.*

De plenaire vergadering wordt om 18.10 uur gesloten.